

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre août à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 29 juillet 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée, FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 1 Christophe PROUVOST par Nicole FAURE

Votants :11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220804 – 04 : MUR DE SOUTÈNEMENT EN ENROCHEMENT CHEMIN DES CROISETTES HAMEAU DE LA POYAT

Madame le Maire, expose au conseil municipal, la nécessité de consolider le talus qui se trouve en aval du jardinet de la Mairie côté Est. Également pour sécuriser le cheminement de l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) sur ce côté du bâtiment de la Mairie.

L'entreprise FIAT a chiffré la réalisation de ces travaux pour un montant de 5 328.00€.
Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Territoire en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-DONNE un avis favorable à la réalisation d'un mur de soutènement,

-APPROUVE le devis d'un montant de 5 328.00€ de l'entreprise FIAT,

-MANDATE Madame le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financements.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

